

AVIS

TRIBUNAUX DU MANITOBA

OBJET : DEMANDE DE TRANSCRIPTION JUDICIAIRE

Veillez noter qu'à compter du 6 août 2019, les greffes ne pourront plus accepter ou traiter les demandes de transcription judiciaires ou le paiement de ces demandes. Toute demande de transcription doit être présentée directement à **Royal Reporting, une entreprise Veritext**. Ses bureaux sont situés au :

330, chemin St. Mary's, bureau 120
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z5
Téléphone : (204) 306-9149
Télécopieur : (204) 306-9154
Courriel : transcripts@royalreporting.com

Afin de demander une transcription judiciaire électronique ou sur format papier, ou une estimation du coût d'une transcription, vous devez remplir une formule de demande de transcription et la remettre à Royal Reporting en personne, par courriel ou par télécopieur. Vous pouvez aussi faire une demande par téléphone. Vous pouvez obtenir une formule de demande de transcription auprès du greffe le plus proche, la télécharger du site Web de Royal Reporting ou l'obtenir à leurs bureaux. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web de Royal Reporting (en anglais seulement), à royalreportingmanitoba.com.

Les frais payables pour les transcriptions sont établis dans le Règlement prescrivant les frais judiciaires et les droits d'homologation, qui se trouve à web2.gov.mb.ca/laws/regs/index.php?act=180.

Les frais prescrits par page sont comme suit :

FORMAT PAPIER (les prix comprennent la reliure et la livraison)	Coût global maximal par page
Transcription originale, copie papier, service RÉGULIER	7,25 \$
Duplicata d'une transcription, copie papier, service RÉGULIER	1,20 \$
Transcription originale, copie papier, service RAPIDE	8,50 \$
Duplicata d'une transcription, copie papier, service RAPIDE	2,65 \$

AVIS

TRIBUNAUX DU MANITOBA

Transcription originale, copie papier, service PRIORITAIRE	9,25 \$
Duplicata d'une transcription, copie papier, service PRIORITAIRE	3,15 \$
FORMAT ÉLECTRONIQUE	Coût global maximal par page
Transcription originale, format électronique, service RÉGULIER	6,95 \$
Duplicata d'une transcription, format électronique, service RÉGULIER	0,95 \$
Transcription originale, format électronique, service RAPIDE	8,25 \$
Duplicata d'une transcription, format électronique, service RAPIDE	0,95 \$
Transcription originale, format électronique, service PRIORITAIRE	9,00 \$
Duplicata d'une transcription, format électronique, service PRIORITAIRE	0,95 \$

Remarque : Les utilisateurs publics devront payer la TPS.

Vous pourrez discuter des modalités de paiement avec le personnel de Royal Reporting au moment de présenter votre demande.

DÉLIVRÉ PAR :

« Original signé par Pam Seidlitz »

Pam Seidlitz, directrice par intérim des activités des tribunaux de Winnipeg

DATE : 23 juillet 2019